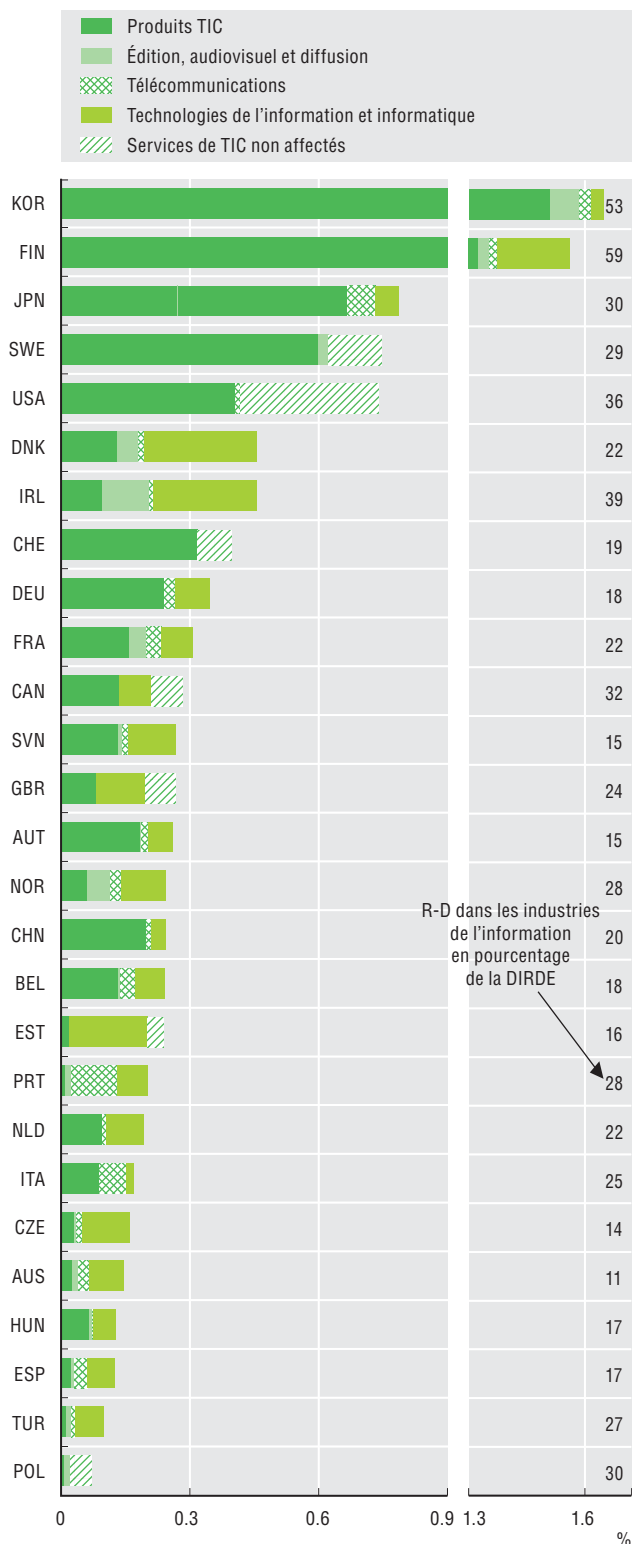


6. Innovation dans les TIC

Dépenses de R-D dans les industries de l'information, 2011

En pourcentage du PIB



Source : OCDE, Base de données ANBERD, www.oecd.org/sti/anberd ; OCDE, Base de données sur la recherche et développement, www.oecd.org/sti/srd ; et sources nationales, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933387>

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et activités connexes ont bouleversé l'économie mondiale ces dernières décennies. En 2011, les dépenses de R-D des entreprises (DIRDE) du secteur de l'information ont représenté 20-25 % de la DIRDE dans de nombreux pays de l'OCDE, et 0.2-0.3 % du PIB. En Corée, en Finlande, au Japon, aux États-Unis et en Suède, les proportions atteignent 30 à 50 % de la DIRDE et 0.7 à 1.5 % du PIB, voire plus, du fait de la forte intensité de la recherche de ces pays ou du secteur lui-même.

De manière générale, les dépenses de R-D dédiées aux TIC sont concentrées dans le secteur manufacturier, même lorsque la production de biens est délocalisée. Elles restent mineures dans les services de télécommunication, tandis que les services de TI progressent en Irlande et au Danemark, pays conjuguant de fortes dépenses de R-D dans l'édition et l'audiovisuel (y compris les activités de développement de logiciels).

L'intensité de la DIRDE dans les TIC se reflète dans la part des brevets liés aux TIC des pays. Pour l'ensemble de l'OCDE, les TIC représentaient plus du tiers des demandes de brevets déposées en vertu du PCT en 2009-11 (5 % de moins par rapport à 1999-2001). Le nombre de brevets liés aux TIC des pays BRICS a en revanche doublé, essentiellement du fait de la Chine. Dans l'ensemble, la part des brevets dans l'informatique est similaire à celle des autres TIC (environ un tiers chacune). Les services de télécommunication représentent un peu plus de 20 %, mais sont prépondérants dans les économies avec une forte concentration de brevets liés aux TIC.

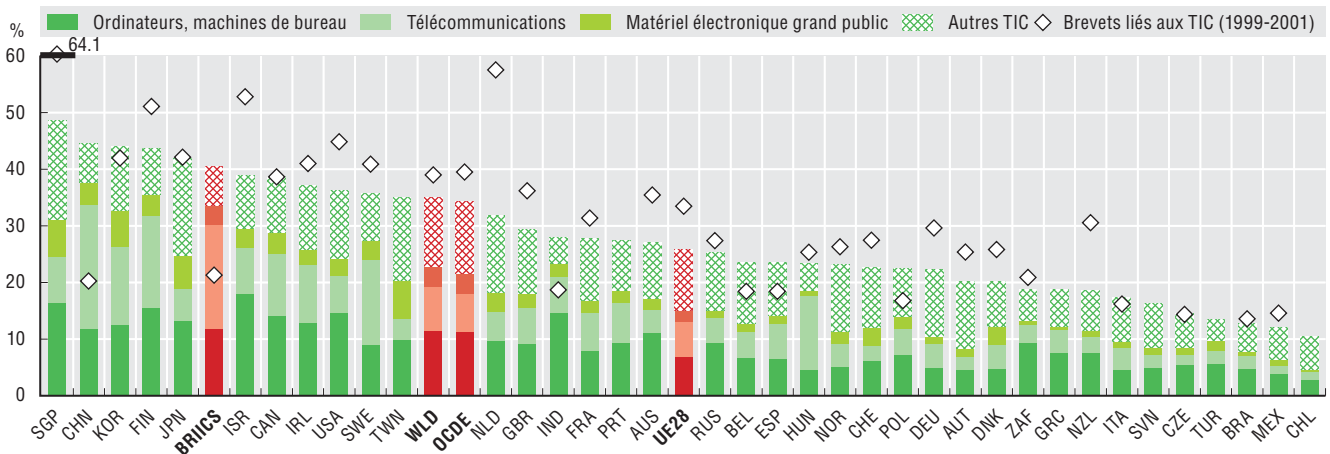
L'omniprésence des TIC est illustrée par la connectivité haut débit dans le secteur privé, universelle dans les grandes entreprises de presque tous les pays de l'OCDE en 2012, et dans au moins 90 % des petites entreprises (10 à 49 salariés).

Définitions

Les industries de l'information comprennent la division 26 de la CITI Rév. 4 (Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques) et sa section J (Information et communication), composée des divisions 58-60 (Activités d'édition et de diffusion), 61 (Télécommunications) et 62-63 (Programmation informatique et Activités de services d'information). Les industries de l'information englobent donc le secteur des TIC (divisions 26, 61 et 62-63, plus une petite partie de 58), sans les activités de commerce et réparation, et les activités de support et de contenu (dans les divisions 58-60 et le groupe 639). La DIRDE comprend toutes les dépenses des entreprises, quel que soit le financement, et sont réparties selon l'activité qui génère le plus de chiffre d'affaires. Les brevets liés aux différents TIC sont définis selon une classification établie par Schmoch (2003). La connectivité haut débit correspond à la disponibilité de l'accès à Internet à plus de 256 kbit/s, dans les entreprises de plus de 10 salariés.

Brevets liés aux TIC, 1999-2001 et 2009-11

En pourcentage du nombre total de demandes de brevets PCT

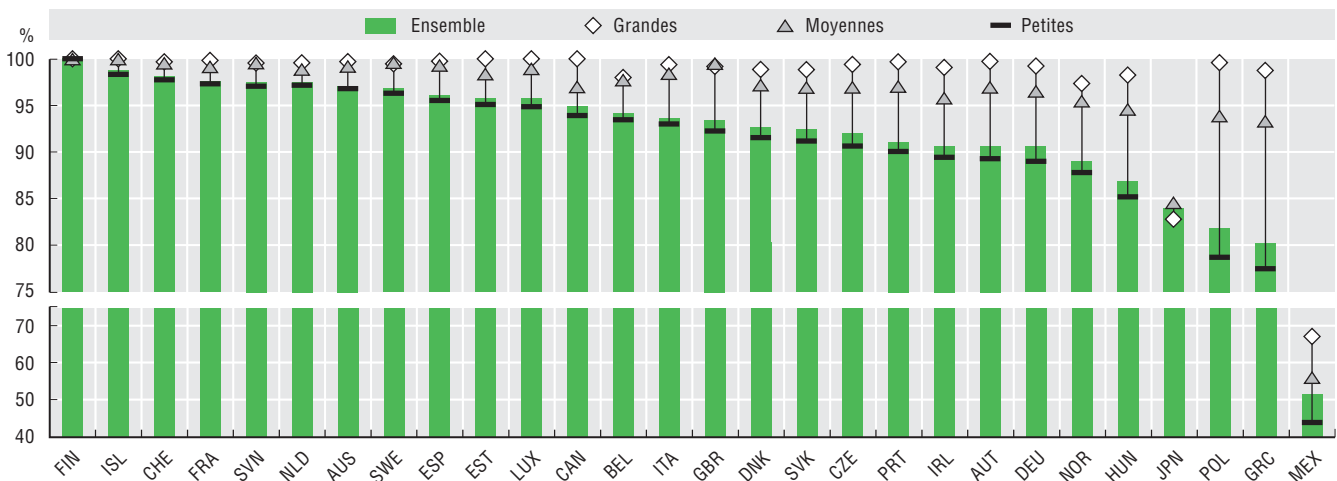


Source : OCDE, Base de données sur les brevets, juin 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933406>

Entreprises disposant du haut débit, suivant les effectifs, 2012

Connexions fixes et mobiles, en pourcentage de l'ensemble des entreprises



Source : OCDE, Base de données sur les TIC, juin 2013, et Eurostat, mai 2013. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932933425>

Mesurabilité

Les pays ne disposent pas tous de statistiques sur la DIRDE au même niveau de désagrégation. Le principal problème vient de la codification des entreprises par industrie : le secteur d'activité principal des grands exécutants de la R-D est susceptible d'évoluer (sous-traitance de la production physique, par exemple) et la R-D exécutée par des filiales spécialisées donne lieu à différents types de corrections. De plus, les chiffres de la R-D ne comprennent généralement pas la R-D dédiée aux TIC exécutée en dehors du secteur.

Une proportion plus élevée de brevets dans les TIC, par rapport aux dépenses de R-D du secteur, peut aussi refléter des différences dans la propension à déposer des brevets des domaines technologiques et économies.

Les entreprises interrogées sur l'utilisation des TIC regroupent communément les petites (10 à 49 salariés), moyennes (50 à 249) et grandes (250 et plus) entreprises du secteur des entreprises non agricoles. Les services financiers ne sont pas pris en considération. Les différences entre pays dans le champ couvert par les enquêtes peuvent jaillir sur les résultats. Une harmonisation des définitions permettrait d'atteindre une meilleure comparabilité des indicateurs sur la connectivité haut débit.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2013**
Innovation for Growth

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Innovation dans les TIC », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2013 : Innovation for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-34-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.